


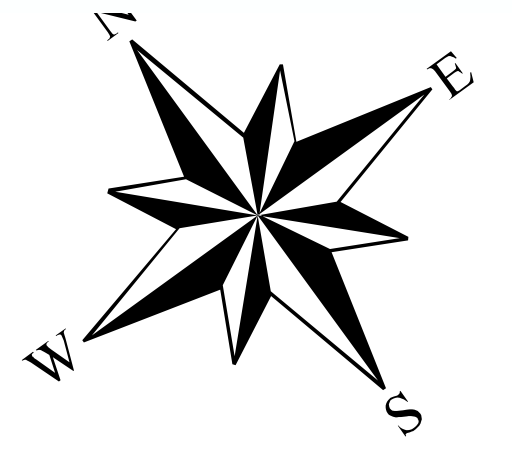
Les grandes affectations du territoire

323

DB26.3

Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite à Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Cœur-de-Jésus

6211-24-077



	Limite des terrains		Affectation agricole dynamique		Aire d'affectation forestière	Affectation Pôle récréotouristique du Mont Adstock	
	Limite municipale		Affectation agricole		Aire d'affectation rurale de service		Zone de prohibition
	Route nationale		Affectation agroforestière de type 1		Aire d'affectation de réserve écologique		Zone récréotouristique de réserve
	Routes		Affectation agroforestière de type 2		Aire d'affectation de villégiature		Zone d'activités récréotouristiques à prédominance commerciale
	Voie ferrée		Affectation agroforestière de type 3		Aire d'affectation minière		Zone d'activités récréotouristiques à prédominance résidentielle
	Hydrographie		Îlot avec morcellement (Type 1)		Aire d'affectation récréo-minière		
	Cours d'eau		Îlot sans morcellement et vacant (Type 2)		Aire d'affectation récréotouristique		
					Périmètre d'urbanisation		

Les affectations agroforestières de type 1 représentent les secteurs où il est possible d'implanter une résidence sur une unité foncière de 20 hectares et plus.

Les affectations agroforestières de type 2 représentent les secteurs où il est possible d'implanter une résidence sur une unité foncière de 10 hectares et plus.

Les affectations agroforestières de type 3 représentent les secteurs où il est possible d'implanter une résidence sur une unité foncière de 5 hectares et plus.



Service de l'aménagement du territoire

Cette carte en annexe (Annexe A) fait partie intégrante du règlement numéro 150, lequel utilise ladite carte pour remplacer la carte des grandes affectations du territoire du règlement numéro 75.

Adopté et authentifié le 13 février 2014

Préfet

Marie-Eve Mercier, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec.
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés

1:50 000

0 2.5 5 10 Kilomètres